



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Paul.Hewitt@forces.gc.ca
DLP 6-3-4-1

**(NOTE TO BIDDER: PLEASE INCLUDE
THE PROCESS SOLICITATION NUMBER IN E-
MAIL SUBJECT LINE)**

**(NOTE AU SOUMISSIONNAIRE: S.V.P.,
IDENTIFIEZ LE SUJET DE VOTRE COURRIEL
AVEC LE NO. DE L'INVITATION)**

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

**Solicitation Closes –
L'invitation prend fin**

At – à : 14:00 EST/HNE

On - le : 11/02/2020

Title/Titre Modern Burner Unit Standing Offer Offre à commandes d'unité de brûleur moderne	Solicitation No – N° de l'invitation W8486-195911/A
Date of Solicitation – Date de l'invitation 23/12/2019	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Attn: Paul Hewitt, DLP 6-3-4-1 Paul.Hewitt@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-6142	FAX No – N° de fax
Destination Please See Annex A – Destination Veuillez voir l'annexe A - Destination	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

Table des matières

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 Introduction	3
1.2 Sommaire	3
1.3 Exigences relatives à la sécurité	4
1.4 Compte rendu	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées	5
2.2 Soumission électronique des offres	5
2.2.1 Produits équivalents	6
2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes	7
2.4 Lois applicables	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	8
3.1 Instructions pour la préparation des offres	8
3.2 Paiement électronique de factures - offre	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1 Procédures d'évaluation	10
4.2 Méthode de sélection	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires	11
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .	13
A. OFFRE À COMMANDES	13
6.1 Offre	13
6.2 Exigences relatives à la sécurité	13
6.3 Clauses et conditions uniformisées	13
6.4 Durée de l'offre à commandes	13
6.5. Responsables	14
6.6 Utilisateurs désignés	16
6.7 Procédures pour les commandes	16
6.8 Instrument de commande	16
6.9 Limite des commandes subséquentes	16
6.10 Ordre de priorité des documents	16
6.11 Attestations et renseignements supplémentaires	17

6.12 Lois applicables	17
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	17
6.1 Besoin	17
6.2 Clauses et conditions uniformisées	17
6.3 Durée du contrat	18
6.4 Paiement	18
6.5 Instructions pour la facturation	19
6.6 Assurances	19
6.7 Emballage	19
6.8 Assurance de qualité	20
ANNEX A	21
Destination	21
Exigences	21
ANNEX B	26
Instruments de paiement électronique	26
ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLIDITE DE L'OFFRE	27
Destination	27
CALENDRIER DES PRIX	27

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé le Besoin et la Base de paiement.

1.2 Sommaire

Créer une offre à commandes d'un (1) an avec quatre (4) années optionnelles pour l'achat de pièces de rechange pour le brûleur moderne utilisé dans les cuisines du système de véhicule de soutien moyen (VSM).

La besoin est décrit à l'Annexe A - Exigences.

1.2.1 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP OMC), de l'Accord de libre échange nord américain (ALENA), de l'Accord de libre échange entre le Canada et le Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre échange entre le Canada et le Pérou (ALECP), de

l'Accord de libre échange Canada Colombie et de l'Accord de libre échange Canada Panama (ALECP), l'Accord de libre échange entre le Canada Honduras (ALÉCH), l'Accord de libre échange Canada Corée) (ALECC), l'accord de partenariat transpacifique globale et progressiste (PTPGP), l'accord de libre-échnage Canada-Ukraine (ALECU) et l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006, (2019-03-04) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
 - b) La section 20 (2), Autres renseignements, est supprimée en entier.
 - c) L'alinéa 2.d de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :
- de faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.
- d) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
 - e) Le texte de la section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à la messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptées.

- f) Le paragraphe 1 de la section 08, Transmission par télécopieur, est supprimé en entier.

2.2 Soumission électronique des offres

- a) Les soumissions ne doivent être présentées qu'au ministère de la Défense nationale au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les offres doivent être reçues par voie électronique, comme indiqué à l'alinéa b).

b) Soumissions électroniques: Les courriels individuels de plus de cinq (5) mégaoctets, ou incluant d'autres facteurs tels que des macros et / ou des liens intégrés, peuvent être rejetés par le système de messagerie du MDN et / ou par le pare-feu sans préavis à l'offrant ou à l'autorité contractante. Les offres plus importantes peuvent être soumises par plusieurs courriels. Le pouvoir adjudicateur confirmera la réception des documents. Il incombe à l'offrant de s'assurer que l'autorité contractante a reçu toute la soumission. Les offrants ne doivent pas présumer que tous les documents ont été reçus, à moins que l'autorité contractante n'en confirme la réception. Afin de minimiser les risques de problèmes techniques, les offrants sont priés de prévoir un délai suffisant avant la date et l'heure de clôture pour confirmer la réception. Les documents techniques et financiers reçus après l'heure et la date de clôture ne seront pas acceptés.

En raison de la nature de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention du Ministère de la Défense ne seront pas acceptées.

2.2.1 Produits équivalents

1) Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;

2) Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement;

b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de remplacement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

3) Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir des renseignements techniques qui démontrent cette équivalence (par ex., des dessins, des spécifications des rapports techniques ou des rapports d'essai) ou qui démontrent que le produit substitut est équivalent à l'article mentionné dans l'appel d'offres à leurs propres frais, et ce, dans un délai de 15 jours civils à la demande. Si, dans le délai prescrit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés, le Canada pourra déclarer la soumission non recevable.

Produits équivalents et Remplacement du numéro de pièce du fabricant d'origine de l'équipement – Échantillons

1) Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement ou un remplacement du numéro de pièce, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

2) Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les 15 jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 7 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur d'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: Offre technique (1 copie électronique)

Section II: Offre financière (1 copie électronique)

Section III: Attestations (1 copie électronique)

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) aux destinations dans l'attachement 1 à la partie 3 Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

Établissement des prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumissions. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

3.2 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe B Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe B Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les offerants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

S'il vous plaît voir l'Annexe A - Exigences

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à l'Annexe A - Destination Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. Il sera recommandé d'attribuer le contrat à la soumission dont le prix évalué par article est le plus bas.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A - Exigences.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » ou « le gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, tel qu'elle est représentée par le ministre de la Défense nationale et par toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du date d'attribution du contrat au _____.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant accepte de prolonger son offre pour quatre (4) périodes supplémentaires d'une année (1), du 31 septembre 2020 au 31 septembre 2024, aux mêmes conditions et aux taux ou aux prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule indiquée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4.3 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA) comme indiqué en Annexe A - Destination

2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez-vous n'a été fixé.

a. 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster
Edmonton (Alberta)
Téléphone : 780 973 4011, poste 4524

b. 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal
Montréal (Québec)
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais)
514 252 2777 poste 2363, 4673 ou 4282
Courrier électronique : 25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca

6.5. Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Paul Hewitt
Titre: Agent d'approvisionnement
Direction: Le ministère de la Défense
nationale

La Direction des acquisitions de
l'armée de terre
101 Promenade Colonel By
Adresse: Ottawa, ON K1A 0K2 DLP 6-3-
4-1
Téléphone: 819-939-6142
Courriel: Paul.Hewitt@forces.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom :
Titre :
Organisation:
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Représentant de l'offrant est :

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : DAAT-6 (MDN)

6.7 Procédures pour les commandes

a. Une offre à commandes : Si l'utilisation d'une seule offre à commandes est autorisée à la suite de la DOC concurrentielle, on considère que les commandes subséquentes sont concurrentielles et on peut exercer les pouvoirs prévus pour la passation des commandes subséquentes.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser _____ \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Limitation Financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 100,000\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou un (1) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;

- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- f) l'Annexe A - Exigences;
- j) l'offre de l'offrant en date du _____

6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales : biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes :

- a. Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » ou « le gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, tel qu'elle est représentée par le ministre de la Défense nationale et par toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant propose de la prolonger de quatre (4) périodes supplémentaires d'un (1) an, aux mêmes conditions et aux taux indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou aux prix calculés selon la formule spécifiée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé « un prix ferme » précisé[s] dans « l'annexe A - Exigences », selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont « inclus », et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2017-08-17), Limite de prix

6.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Virement télégraphique (international seulement)

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a) une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés aux adresses à l'Annexe A - Destination pour la certification et le paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

6.7 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.8 Emballage

L'entrepreneur doit préparer tout pour la livraison selon le dernier numéro de la Canadian Forces emballage spécification D-LM-008-036/SF-000, DOT pré requis minimums pour le Pack Standard du fabricant.

Clauses du Guide des CCUA D2000C (2007-11-30), Marquages

Clauses du Guide des CCUA D2001C (2007-11-30), Étiquetage

Clauses du Guide des CCUA D2025C (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

Clauses du Guide des CCUA D6010C (2007-11-30), Palettisation

6.9 Assurance de qualité

Clause du Guide des CUA D5545C (2019-05-30), ISO 9001:2015 – Systèmes de Management qualité-exigences (CAQ C)

ANNEX A

Destination

	Destination Address / Adresse de destination	Invoicing Address / Adresse de facturation	International Commercial Terms / Termes commerciaux internationaux
MONTREAL DEPOT / DÉPÔT DE MONTREAL	Ministère de Défense Nationale 25 DAFIC Montreal 6363 Notre Dame St. E. Montreal, Quebec H1N 1V9 Canada	Ministère de Défense Nationale 25 DAFIC Montreal P.O. Box 4000 Sm K Montreal, Quebec H1N 3R9 Attention: Compte Payables	Incoterm (DDP)
EDMONTON DEPOT / DÉPÔT D'EDMONTON	Ministère de Défense Nationale 7 DAFIC Edmonton 195 Ave & 82nd St., Bldg. 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada	Ministère de Défense Nationale 7 DAFIC Edmonton Stn Forces, P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Attention: Accounts Payable	Incoterm (DDP)

Exigences

Item / Article	NSN / NNO	Part Numbers / Les numéros de pièce	NATO commercial and government entity code / code OTAN d'organisme commercial ou gouvernemental	QAC code	Description / Description	Destination and Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Unit Of issue	Price per Item Excluding Taxes / Prix par article hors taxes	Optional Year 1 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 1 Prix par article hors taxes	Optional Year 2 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 2 Prix par article hors taxes	Optional Year 3 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 3 Prix par article hors taxes	Optional Year 4 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 4 Prix par article hors taxes
1	01-507-9310	MS0003	3AD06	C	MODERN BURNER UNIT	Montreal	EA	1-10 11+	1-10 11+	1-10 11+	1-10 11+	1-10 11+

Item / Article	NSN / NNO	Part Numbers / Les numéros de pièce	NATO commercial and government entity code / code OTAN d'organisme commercial ou gouvernemental	QAC code	Description / Description	Destination and Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Unit Of issue	Price per Item Excluding Taxes / Prix par article hors taxes	Optional Year 1 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 1 Prix par article hors taxes	Optional Year 2 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 2 Prix par article hors taxes	Optional Year 3 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 3 Prix par article hors taxes	Optional Year 4 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 4 Prix par article hors taxes
2	01-507-9310	MS0003	3AD06	C	MODERN BURNER UNIT	Edmonton	EA					
3	01-455-0896	MS0102	3AD06	C	HARNES BRANCH,MBU	Montreal	EA					
4	01-455-0896	MS0102	3AD06	C	HARNES BRANCH,MBU	Edmonton	EA					
5	01-455-3735	MS0350	3AD06	C	FUEL LINE,MBU	Montreal	EA					
6	01-455-3735	MS0350	3AD06	C	FUEL LINE,MBU	Edmonton	EA					
7	01-462-4919	928329K	3AD06	C	MBU ASSY FUEL NOZZL	Montreal	EA					
8	01-462-4919	928329K	3AD06	C	MBU ASSY FUEL NOZZL	Edmonton	EA					
9	01-462-4913	349930K	3AD06	C	MBU FILTER AIR INLE	Montreal	EA					
10	01-462-4913	349930K	3AD06	C	MBU FILTER AIR INLE	Edmonton	EA					
11	01-462-4915	980260K	3AD06	C	MBU ASSY IGNITOR	Montreal	EA					
12	01-462-4915	980260K	3AD06	C	MBU ASSY IGNITOR	Edmonton	EA					
13	01-462-4942	980280K	3AD06	C	MBU ASSY VENT VALVE	Montreal	EA					

Item / Article	NSN / NNO	Part Numbers / Les numéros de pièce	NATO commercial and government entity code / code OTAN d'organisme commercial ou gouvernemental	QAC code	Description / Description	Destination and Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Unit Of issue	Price per Item Excluding Taxes / Prix par article hors taxes	Optional Year 1 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 1 Prix par article hors taxes	Optional Year 2 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 2 Prix par article hors taxes	Optional Year 3 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 3 Prix par article hors taxes	Optional Year 4 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 4 Prix par article hors taxes
14	01-462-4942	980280K	3AD06	C	MBU ASSY VENT VALVE	Edmonton	EA					
15	01-507-9302	980350K	3AD06	C	MBU ASSY CONTROLLER	Montreal	EA					
16	01-507-9302	980350K	3AD06	C	MBU ASSY CONTROLLER	Edmonton	EA					
17	01-462-4905	980310K	3AD06	C	MBU FUEL DELIVERY B	Montreal	EA					
18	01-462-4905	980310K	3AD06	C	MBU FUEL DELIVERY B	Edmonton	EA					
19	01-462-4918	930125K	3AD06	C	MBU FLAME SENSOR	Montreal	EA					
20	01-462-4918	930125K	3AD06	C	MBU FLAME SENSOR	Edmonton	EA					
21	01-462-4907	880150K	3AD06	C	MBU CONTROL KNOB	Montreal	EA					
22	01-462-4907	880150K	3AD06	C	MBU CONTROL KNOB	Edmonton	EA					
23	01-462-4943	880110K	3AD06	C	MBU ASSY,BURNER	Montreal	EA					
24	01-462-4943	880110K	3AD06	C	MBU ASSY,BURNER	Edmonton	EA					
25	01-462-6765	953451K	3AD06	C	MBU FILTER FUEL PIC	Montreal	EA					

Item / Article	NSN / NNO	Part Numbers / Les numéros de pièce	NATO commercial and government entity code / code OTAN d'organisme commercial ou gouvernemental	QAC code	Description / Description	Destination and Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Unit of issue	Price per Item Excluding Taxes / Prix par article hors taxes	Optional Year 1 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 1 / Prix par article hors taxes	Optional Year 2 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 2 / Prix par article hors taxes	Optional Year 3 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 3 / Prix par article hors taxes	Optional Year 4 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 4 / Prix par article hors taxes
26	01-462-6765	953451K	3AD06	C	MBU FILTER FUEL PIC	Edmonton	EA					
27	01-502-9455	MS0160	3AD06	C	MBU,POWER CONVERTER	Montreal	EA					
28	01-502-9455	MS0160	3AD06	C	MBU,POWER CONVERTER	Edmonton	EA					
29	01-462-4865	935631K	3AD06	C	MBU CAP,FILLER,FUEL	Montreal	EA					
30	01-462-4865	935631K	3AD06	C	MBU CAP,FILLER,FUEL	Edmonton	EA					
31	01-462-4899	980131K	3AD06	C	MBU ASSY,COMPRESSOR	Montreal	EA					
32	01-462-4899	980131K	3AD06	C	MBU ASSY,COMPRESSOR	Edmonton	EA					
33	01-462-4867	980940K	3AD06	C	MBU SEAL FUEL TANK	Montreal	EA					
34	01-462-4867	980940K	3AD06	C	MBU SEAL FUEL TANK	Edmonton	EA					
35	01-462-4944	880050K	3AD06	C	MBU ASSY,FUEL	Montreal	EA					
36	01-462-4944	880050K	3AD06	C	MBU ASSY,FUEL	Edmonton	EA					
37	01-462-4864	980250K	3AD06	C	KIT,MBU FRAME,TANK	Montreal	EA					

Item / Article	NSN / NNO	Part Numbers / Les numéros de pièce	NATO commercial and government entity code / code OTAN d'organisme commercial ou gouvernemental	QAC code	Description / Description	Destination and Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Unit Of issue	Price per Item Excluding Taxes / Prix par article hors taxes	Optional Year 1 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 1 Prix par article hors taxes	Optional Year 2 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 2 Prix par article hors taxes	Optional Year 3 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 3 Prix par article hors taxes	Optional Year 4 Price per Item Excluding Taxes / Année optionnelle 4 Prix par article hors taxes
38	01- 462- 4864	980250K	3AD06	C	KIT,MBU FRAME,TANK	Edmonton	EA					

ANNEX B

Instrument de paiement électronique

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLIDITE DE L'OFFRE

Destination

Destination Address / Adresse de destination	Invoicing Address / Adresse de facturation	International Commercial Terms / Termes commerciaux internationaux
Department of National Defence 25 CFSD Montreal 6363 Notre Dame St. E. Montreal, Quebec H1N 1V9 Canada	Department of National Defence CFSD Montreal P.O. Box 4000 Stn K Montreal, Quebec H1N 3R9 Attention: Compte Payables	Delivery Duty Paid (DDP)
Department of National Defence 7 CF Supply Depot 195 Ave & 82nd St., Bldg. 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada	Department of National Defence 7 CF Supply Depot Stn Forces, P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Attention: Accounts Payable	Delivery Duty Paid (DDP)

CALENDRIER DES PRIX

Item / Article	NSN / NNO	Part Numbers / Les numéros de pièce	NATO commercial and government entity code / code OTAN d'organisme commercial ou gouvernemental	QAC code	Description / Description	Destination and Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Unit Of issue	Price per Item Excluding Taxes / Prix par article hors taxes		Optional Year 1 / Anné optionnelle 1		Optional Year 2 / Anné optionnelle 2		Optional Year 3 / Anné optionnelle 3		Optional Year 4 / Anné optionnelle 4	
								1-10	11+	1-10	11+	1-10	11+	1-10	11+		
1	01-507-9310	MS0003	3AD06	C	MODERN BURNER UNIT	Montreal	EA										
2	01-507-9310	MS0003	3AD06	C	MODERN BURNER UNIT	Edmonton	EA										

